

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

# MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHÂTEAUDUN

CANTON  
DE  
BROU

## AU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix-neuf le lundi 9 septembre** à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

**Étaient présents :** Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, PHILIPPE, Mme DAVIGNON et M. FURET formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme THOMAS (pouvoir à Mme PINOS), MM. CAILLET et GILLOT

Mme **Marie-Dominique PINOS** a été élue secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### Point sur la rentrée scolaire

La rentrée s'est bien déroulée, en musique, grâce à la participation de 4 élèves musiciennes, deux violonistes et deux saxophonistes.

Le pôle scolaire accueille 134 enfants, répartis en 6 classes (20 PS/MS – 21 GS – 24 CP/CE1 – 22 CE1/CE2 – 23 CE2/CM1 – 24 CM2)

Cette année, l'école travaillera sur le thème des 4 éléments : terre, eau, air, feu.

#### Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2018

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### Point sur les baux communaux

Logement communal sis 5 rue du Professeur Félix Lejars – résiliation du bail d'habitation

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

**PREND ACTE** de la résiliation du bail d'habitation signé le 15 mai 2018, à la date du **27 novembre 2019**, dans le respect des conditions de forme et de délai prévues par la loi.

**AUTORISE LE MAIRE** à restituer le montant du dépôt de garantie à Mme Nathalie PECNARD, si l'état des lieux n'appelle aucune observation,

**DECIDE** de rechercher des nouveaux locataires, dans les mêmes conditions (montant du loyer de mensuel de 488,15 €, dépôt de garantie de 488,00 €, montant de la provision pour charges de 20 €, augmentation du loyer de 30 € si le projet de rénovation thermique se concrétise, bail d'habitation de 6 ans, via l'étude de Me ARMENGAU)

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour choisir les futurs occupants et pour l'exécution de la présente délibération

**AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

#### Travaux – état d'avancement - projets

Eglise : La majorité des ouvertures a été condamnée par l'entreprise B. BAY ; celles restantes le seront par l'entreprise MASSON CONSTRUCTIONS lorsqu'il procédera aux travaux de réfection des murs extérieurs, côté RD 31.

La commission des travaux s'est réunie le 26 août dans le bâtiment des salles associatives. Après discussion, il est décidé de procéder à une consultation pour désigner un maître d'œuvre pour les travaux d'isolation des deux salles et du couloir.

Quant au chauffage à remplacer dans l'ancien bureau de poste, les élus décident d'attendre la position de la communauté de communes du Grand Châteaudun vis-à-vis de l'annexe actuelle, du fait de la restitution de la compétence

scolaire à la commune.

Projet de restitution aux communes de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles primaires d'Yèvres, de la La Bazouche-Gouët et d'Unverre, de l'école maternelle (*Le Chat Perché*) et de l'école élémentaire (*Jules-Verne*) de Brou – Réduction de l'intérêt communautaire

M. le Maire informe les élus présents du projet établi par la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

**EMET à l'unanimité un avis favorable** sur le principe de la reprise de compétence scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ne voulant pas rester seul Pôle dépendant de la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Projets de clôtures mitoyennes avec des parcelles communales : M. le Maire fait part de 2 projets d'édification de clôtures, déposés en mairie par des propriétaires riverains de parcelles communales, en zone urbaine

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge 50 % du coût d'une clôture mitoyenne, constituée d'un soubassement en plaque béton surmonté d'un grillage.

Vidéoprotection : M. Marc FROGER va se renseigner sur le coût d'une installation de 5 caméras, ainsi que les aides susceptibles d'être allouées.

M. le Maire indique qu'une subvention a été attribuée à hauteur de 30%, au titre des Amendes de police, pour les travaux d'aménagement de sécurité rue des Moulins (soit 7.258 €)

Transfert compétence eau/assainissement : M. le Maire indique que le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, déposé au Sénat le 17 juillet, ouvre de nouvelles possibilités pour son report pour les communautés de communes.

A l'unanimité, le conseil municipal maintient sa position, à savoir le transfert de la compétence assainissement collectif au SMO au 31 décembre prochain ; pour l'eau potable, c'est au SIE DUM de se prononcer.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal n°15-41 du 11 mai 2015,

M. le Maire informe les membres présents qu'il a accepté

- le devis d'OTV VEOLIA pour la dépose du pont racleur du clarificateur de la station d'épuration d'un montant de 3.230,00 € H.T.

- le devis d'EVOLUTION SPORTS 28 pour la fourniture et pose d'un adhésif d'identification du véhicule communal pour 50,00 € H.T.

**Décision modificative et réactualisation de tarifs**

Budget annexe Service AEU – 32800 - Décision modificative n°1 – Régularisation de l'actif

M. le Maire indique qu'une mise à jour de l'actif du Service A.E.U. a été effectuée, conjointement avec la Trésorerie de Châteaudun. Il apparaît qu'il est nécessaire d'annuler des amortissements d'immobilisations réalisés à tort en 2017, d'un montant de 80,00 € ; par conséquent, M. le Maire propose de prendre une décision modificative pour inscrire les crédits nécessaires à cette régularisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte.

Dispersion des cendres – augmentation du tarif

M. le Maire rappelle que, par délibération n°11-73 en date du 19 décembre 2011, l'assemblée délibérante a instauré un tarif pour dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir du cimetière communal d'un montant de 20,00 €.

Il précise que c'est la commune qui est en charge d'apposer une plaque permettant d'identifier le défunt dont les cendres ont été dispersées ; or, pour des raisons de durabilité, ce sont désormais des plaques en laiton qui sont fixées, et non plus des plaques en plastique. Compte tenu que le tarif instauré ne couvre plus le coût de la prestation, M. le Maire propose d'augmenter celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

**DECIDE** de fixer le tarif pour dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir du cimetière communal à **40,00 €** (quarante euros) à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2019**.

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Concours des maisons fleuries – attribution de récompenses

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

**ENTERINE** l'attribution de bons d'achats aux lauréats du concours communal de maisons fleuries. Ces bons sont à utiliser chez le pépiniériste ou fleuriste de leur choix. Le montant d'un bon est au minimum de 10,00 € et au maximum de 50,00 € et est déterminé selon le classement opéré par le jury communal.

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **Déploiement de la fibre optique – détermination de l'emplacement des points de mutualisation – adressage complet de la commune**

M. le Maire, en compagnie de Mme PINOS, a rencontré un responsable de SFR qui leur a exposé le projet de déploiement de la fibre optique. Le conseil municipal devait se prononcer sur l'emplacement des points de mutualisation (armoires de rue), mais le projet n'est pas parvenu en mairie. La fin des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire communal est estimée à fin 2021 ; il faut prévoir 775 branchements. M. le Maire précise que les points de mutualisation sont différents des armoires déjà en place.

Un courrier a été adressé par EURE ET LOIR NUMERIQUE début août afin que chaque commune vérifie que les bâtiments éligibles à la fibre optique sont correctement identifiés (base d'adresse nationale MEDIAPOST) ; il est donc demandé de numéroté toutes les habitations.

## **Personnel communal – actualisation de l'organigramme**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'organigramme du personnel de la commune, actualisé.

## **Informations et questions diverses**

ACPG : M. le Maire donne lecture d'un courrier du Président des ACPG, secteur Unverre-Dampierre, sollicitant une subvention exceptionnelle pour procéder au remplacement du drapeau de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 150,00 € pour participer à l'acquisition du drapeau de l'association des ACPG du secteur d'Unverre

**DECIDE** de procéder à un virement de crédits au sein de l'article 6574 comme suit :

\* Association des ACPG : 150 €

\* Subvention « Divers » : 3.294,80 € (au lieu de 3.444,80 €)

**DECIDE** de rectifier l'annexe IV-B1.7 du budget primitif 2019 en conséquence (*voir en pièce jointe*).

Boîte à livres : M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Laëtitia BRIEZ qui souhaite l'installation d'une boîte à livres sur la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable, sur le principe, et envisage de l'installer à côté de la mairie, au-dessus du parking à vélos.

Entretien des trottoirs : M. le Maire envisage de prendre un arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs par les riverains (désherbage, balayage, déneigement). Le conseil municipal approuve ce projet et souhaite que la taille des haies et arbres soit ajoutée. Il est précisé que, pour les trottoirs enherbés, l'entretien (tonte) reste à la charge de la commune.

Calendrier des fêtes : il est décidé de réunir les associations le vendredi 27 septembre. M. Marc FROGER rappelle que l'opération « Nettoyons la Nature » se déroulera le samedi 28 septembre.

Le conseil municipal prend connaissance de :

- l'installation du nouveau curé de la paroisse Saint Romain aux Marches du Perche, l'abbé Abelson PIERRE, le 8 septembre dernier,

- du forum du service civique le 12 octobre à Chartres

- du déroulement de la Cérémonie en hommage aux aviateurs alliés inhumés sur le sol de la commune d'Yèvres le 6 octobre

- des remerciements de l'association des Amis du Jumelage du Canton de Brou

- de l'assemblée générale de l'APE le 19 septembre à 20 h 00

La prochaine séance est fixée au lundi 21 octobre 2019 à 20 h 30.

Séance levée à 0 h 45